



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Le 24 FEVRIER 2015

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exécution des articles L 2121-9 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire d'Aulnay-Sous-Bois a l'honneur d'informer les habitants qu'un Conseil Municipal se réunira en session ORDINAIRE le **MERCREDI 4 MARS 2015 à 20H00 AU LIEU HABITUEL DE SES SEANCES, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL A L'HOTEL DE VILLE.**



Bruno BESCHIZZA

Maire d'Aulnay-Sous-Bois

Conseiller Régional d'Ile-de-France

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2015

COMPTABILITE COMMUNALE :

- Attribution d'un deuxième acompte à la subvention 2015 au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).

CONTROLE DE GESTION :

- Acomptes aux subventions année 2015 – Signature des avenants de prolongation aux conventions de partenariats et d'objectifs 2014.